



Paris, le 21 janvier 2014

Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE du Comité Technique des DDI du 16 janvier 2014

L'État territorial coincé entre crise et crises !

A l'aube d'une année 2014 une nouvelle fois chargée en menaces pour la frêle esquisse de l'État territorial départemental, une première réunion du comité technique des DDI était convoquée sous la présidence du Secrétaire général du gouvernement, avec au programme :

- *L'approbation du PV du comité technique - écourté ! - du 11 juillet 2013,*
- *Modernisation de l'Action Publique : suites des CIMAP des 17 juillet et 18 décembre 2013,*
- *Élections professionnelles 2014 (seuil des élections sur sigle ou liste, nombres de sièges au CT central et au sein des CT locaux),*
- *Bilan social 2012 des DDI (finalement reporté par manque de temps),*
- *Formation continue en DDI (finalement reporté par manque de temps),*
- *Santé et sécurité au travail (finalement reporté par manque de temps) :*
 - *Mise en œuvre du protocole d'accord relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique,*
 - *Consultation du CT des DDI sur les questions et projets de textes relatifs à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail.*

En ouverture de la réunion, FO a solennellement interpellé le SGG sur la situation des DDI, mettant en perspective les dégâts entraînés par les réformes en cours. Et notamment celles relatives à l'ADS, l'ATESAT et la gestion des services d'eau/assainissement. En donnant rendez-vous au SGG lors d'un prochain comité technique enfin annoncé en format « hygiène/sécurité » pour donner corps à de réelles problématiques psychosociales !

Avec en point d'orgue un témoignage de l'un de nos experts portant alerte auprès du SGG sur la fragilisation des DDI pour jouer le rôle attendu de leur part en situation de crise climatique, sanitaire, alimentaire....à l'aune des enseignements de la récente crise climatique bretonne :

→ **cf ici** [la déclaration préliminaire FO au CT](#)

→ **cf ici** [le témoignage de notre expert sur la gestion de crise](#)

FO a de plus profité de l'ouverture de ce comité technique pour remettre aux services de Matignon de nouveaux éléments d'alerte quant aux conditions de conduite du dialogue social dans les DDT du Lot et de la Creuse, ainsi que le [communiqué de notre fédération compétente dénonçant la suppression brutale et sans concertation des UO « jeunesse et sport » en DDCS/DDCSPP.](#)

../..

Fédération de l'Administration Générale de l'État – <mailto:contact@fagefo.fr>
Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnefcfpo@fr.oleane.com
Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@fets-fo.fr
Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris

Réponses du Secrétaire général du gouvernement :

Les réformes en cours ou à venir (dixit propos présidentiels) sont à aborder suivant deux axes distincts, l'un lié à l'**organisation de l'État** qui comprend une répartition de l'action entre l'État et les collectivités territoriales et l'autre lié aux **conséquences pour les agents**.

Le premier relève des choix politiques et du vote du Parlement.

En ce qui concerne le second, qui relève directement de l'administration à tous les niveaux, un effort d'anticipation et de coordination seront mis en œuvre. Un engagement de cohérence est pris dans la mesure des moyens disponibles.

Au titre de la réforme ADS/ATESAT, le DRH du MEDDE/METL rappelle les quatre principes mentionnés dans les engagements de la ministre auprès des OS (priorité aux agents dont le poste est supprimé, aucune mobilité géographique imposée sauf si fermeture du site, prise en compte des attentes/contraintes des agents lors des réaffectations, appui aux agents pour les aider dans la recherche de poste).

En termes de méthode de travail et d'éléments de concertation : annonce de la poursuite (sic) et de l'amplification de la concertation au niveau local et national – Mobilisation des CVRH – Accompagnement personnalisé des agents – Réflexions sur de nouvelles missions (ex : nouveau conseil au territoire)

Avec à la clé la création d'un **Comité National de Suivi**, présidé par le SG du Ministère, qui se réunira en tant que de besoin durant toute la durée de la réforme (1^{ère} réunion ce 21 janvier 2014). Sa vocation : définir les bonnes pratiques à valoriser, établir des préconisations pour être homogène au niveau national, échange avec les OS quant aux modalités et outils d'accompagnement du repositionnement des agents.

Le DRH du MEDDE/METL indique enfin que l'alerte des médecins de prévention (CHSCT ministériel) a bien été entendue...

Concernant la question des maisons de l'État, sujet abordé en parallèle à la fermeture programmée de bon nombre d'unités territoriales des DDT(M), Le SGG précise que le but est de regrouper physiquement sur un même site des services de l'État et non de modifier les structures. A ce jour, une quinzaine de projets est en cours.

Sur l'ensemble de ces sujets, le SGG rappelle que l'interministériel ne se substitue pas aux ministères, mais que la vigilance sera de mise à Matignon pour l'application au niveau local des décisions nationales avec si nécessaire intervention.

Concernant enfin le témoignage de notre expert ([→ ici](#)) **sur la gestion de crise climatique en Bretagne**, le SGG a noté l'intérêt des points de vigilance développés, écartant la théorie du complot censé affaiblir les DDI pour mieux les supprimer, et a précisé que l'action des services de l'État avait été saluée en Conseil des ministres. Un message qui tranche avec l'expression de certains ministres s'étant rendus sur place...

Nota : à l'affirmation désormais incontestable de FO que les DDI avaient perdu le quart de leurs effectifs entre 2010 et fin 2013, nulle réaction ne fut enregistrée... si ce n'est un silence gêné au sein du collège de l'administration !

Au vu de ces réponses, FO a précisé, concernant les réformes ADS/ATESAT :

- que si le DRH du MEDDE/METL était plus loquace que sa prédécesseure qui, il y a un an, répondait d'un violent « *je n'ai rien à dire* » au témoignage de notre experte relatant la situation vécue en Haute Garonne, tout cela n'est et ne restera que du vent pour les agents tant que les décisions gouvernementales ne seront pas au rendez-vous en matière budgétaire et d'effectifs,
- que sa fédération compétente portera auprès du SG du METL ses éléments de diagnostic et de revendication - parfois repris en référence par d'autres OS entrant désormais dans l'action - dans le cadre du comité de suivi,
- qu'il en va bien de la responsabilité du gouvernement, responsable politique des réformes destructrices des services publics, de s'engager à proposer des nouveaux postes pérennes aux agents, et non aux agents de partir à la recherche d'hypothétiques nouvelles missions et donc de nouveaux postes,
- et que sans l'arrêt des suppressions d'effectifs, il sera impossible de s'engager auprès des personnels, victimes de repositionnements en cascade !

Tout autant de constats valables pour l'ensemble des personnels des DDI, victimes aujourd'hui ou demain de la destruction de leurs missions et de leurs postes budgétaires !

Point 1 : Approbation du PV du comité technique du 11 juillet 2013 :

Le PV correspondant est approuvé.

Point 2: Modernisation de l'action publique : suites des CIMAP du 17 juillet et 18 décembre 2013 (en présence du Secrétaire général à la MAP) :

Le SG MAP a commenté en séance divers axes issus des derniers comités interministériels de modernisation de l'action publique :

- La démarche relative aux engagements du service public (mission Weiss),
- Test ATE : un outil validé permettant une étude d'impact avant diffusion de nouveau texte (en phase d'expérimentation dans quelques ministères avant généralisation),
- Amélioration de la coordination interministérielle. Mise en place de trois groupes de travail (déconcentration, relation Administration centrale / Services déconcentrés, reporting),
- Dialogue de gestion avec le Préfet de Région comme RBOP (cinq régions expérimentales : Bretagne, Aquitaine, Réunion, Martinique, Rhône-Alpes),
- Clarification des modalités d'exercice du dialogue social,
- Ressources humaines : faciliter les mobilités (identifier les freins, réformer BIEP, rôle PFRH, PDCR : rapport Pêcheur), réformer le dispositif de compensation financière (2008) en cas de restructuration, des chantiers de convergence RH (harmonisation indemnitaire de 2015 à 2017 pour tous les corps en attendant régime indemnitaire transitoire, médecine de prévention, restauration collective).

Pour FO, nul besoin de faire de longs discours – notre déclaration préalable ([→ ici](#)) plante déjà largement le décor de démolition conduit via la MAP – pour une nouvelle fois décrypter les enjeux pour le service public et les agents des DDI.

Pour vous en convaincre si ce n'est pas déjà le cas, téléchargez le document présenté par l'administration annoté par FO ([→ ici](#)).

A titre d'illustration concrète, **le sort réservé aux missions « jeunesses et sports »** dont les BOP sont supprimés au motif de simplification... coupant définitivement les DDCS/DDCSPP du niveau ministériel. **FO dénonce cet état de fait qui ouvre grand la porte à la création d'un BOP territorial englobant l'ensemble des crédits des DDI !**

La MAP est une démarche d'ores et déjà décrédibilisée « vue des DDI » tant certains engagements (préservation des effectifs des DDI, stabilité des structures...) sont en décalage avec la réalité des faits.

Sans parler du fameux « test ATE », sensé mesurer l'impact de toute mesure impactant les DDI, qui est appliqué à tout sauf à ce qui fâche (ADS/ATESAT/services d'eau et assainissement). Les agents seront rassurés de voir que l'exercice est réservé à des textes ciblés et techniques (allocation adulte handicapé, circulaire gaz effet de serre).

Quant aux mesures de convergence RH et d'action sociale (en savoir plus sur les analyses FO à ce sujet [→ ici](#)), le contexte budgétaire ne laisse planer que peu de doutes sur l'ambition de la chose...

Au même titre que le projet d'arrêté sur les frais de déplacement en cours de rédaction au sein du SGG, pour lequel FO a dû intervenir pour défendre l'intérêt des agents (courrier FO au SGG [→ ici](#))

Pour FORCE OUVRIERE, plus aucun doute n'est permis :

MAP rime avec :

« **Missions Abandonnées et Préfectorisation** »

et avec :

« **Mesures d'Austérité en Plus** ».

Croire encore le contraire, c'est être soit naïf soit consentant !

FO n'est ni l'un ni l'autre et demande l'arrêt des baisses d'effectifs dans les DDI et l'arrêt de la MAP !

Point 3 : Élections professionnelles 2014 (seuil des élections sur sigle ou liste, nombre de sièges au CT central et au sein des CT locaux)

Au terme des premières réunions organisées tant au niveau du ministère de la Fonction publique qu'au niveau interministériel, un certain nombre de décisions arrêtées ont été confirmées oralement à l'occasion de ce Comité technique, l'administration n'étant pas encore en mesure de les officialiser au travers de ses publications (arrêtés et circulaires) à paraître avant la fin du premier semestre.

C'est ainsi que sont actés les principes suivants :

- le Comité technique placé auprès du SGG sera composé de 10 représentants des personnels,
- comme en 2010, il n'y aura pas de vote au Comité technique placé auprès du SGG : sa composition sera issue de l'agrégation des résultats recueillis aux comités techniques de proximité (un dans chacune des DDT(M) et DDPP/DDCC ou DDCSPP),
- au contraire de 2010, par contre, le scrutin ne sera plus un scrutin sur sigle mais un scrutin sur listes de candidats dans tous les services comptabilisant plus de 100 agents (le scrutin sur sigle n'étant maintenu que dans les services comptabilisant 100 agents au plus),

Parmi les points restant à confirmer :

- la date du scrutin qui reste officiellement à arrêter au 4 décembre prochain,
- le vote aurait lieu à l'urne (vote direct ou par correspondance) et non par la voie électronique, le seul point de débat portant sur les personnels relevant de l'Éducation nationale.

A ce stade, FO se félicite de ces arbitrages ou orientations qui vont dans le sens que nous demandions, le plus souvent pour limiter les effets néfastes de modalités issues des accords de Bercy (que, pour mémoire, FO n'avait - à raison, comme on le voit maintenant - pas signés).

De nombreuses modalités restent cependant à préciser, à commencer par le dimensionnement des CT de proximité en fonction des effectifs (qu'il est nécessaire de connaître au plus tôt pour commencer à construire les listes à déposer).

Ce nombre - qui ne saurait être inférieur à 3 ni supérieur à 10 -, est fixé par chaque préfet au regard des effectifs des services. Or compte-tenu des innombrables suppressions d'emplois dans les DDI depuis le scrutin de 2010 (cf. tableau comparatif entre 2010 et fin 2012 [indiatif sous ce lien](#)), plusieurs CT de proximité devraient voir le nombre de leurs sièges réduits. Les effectifs à prendre en compte (encore en baisse bien entendu) seront ceux à fin 2013, une enquête étant en cours par les services du SGG.

C'est pourquoi Force Ouvrière a demandé que, pour lever par avance toute suspicion qui pourrait naître des arbitrages qui seront arrêtés ici ou là, les préfets soient invités, sauf exception dûment justifiée, à respecter strictement les ratios nombre d'électeurs/nombre de sièges aux CT de proximité. Des ratios qui ont fait l'objet d'un consensus, hors une organisation syndicale, lors de la réunion du 7 janvier, et qui sont encore à l'étude par les services du SGG.

Enfin, FO renouvelle sa demande qu'à l'issue des élections 2014 **un CHSCT central des DDI soit créé**. Tout en prenant acte qu'à titre transitoire, le CT actuel réunira en « section CHSCT » au cours de l'année 2014, avec une première réunion au mois d'avril.

Prochaines échéances :

Groupe d'échange du CT des DDI le 13 février matin

Groupe d'échange sur la préparation des élections le 13 février après-midi

CT des DDI restent à fixer pour aborder les points « orphelin » à l'issue de cette séance

Vos représentants au CT des DDI :

Laurent Janvier, DDT du Loiret (FO équipement, environnement, transports et services),

Joël Cange, DDTM du Nord (FO équipement, environnement, transports et services),

Patrice Maître, DDPP de la Moselle (FO administration générale de l'État),

Patrick Chopin, DDTM d'Ille-et-Vilaine (FO équipement, environnement, transports et services),

Marie-Ange Francischi, DDCCS des Alpes-Maritimes (FO administration générale de l'État),

Bernard Rousset, DDT de l'Ariège (FO administration générale de l'État),

Nos experts thématiques :

Michel Garcin, DGCCRF (FO Finances)

Brigitte d'Aure, DRJSCS du Puy-de-Dôme (FO enseignement, culture et formation professionnelle)

Anne Lautone, DDCCS des Yvelines (FO enseignement, culture et formation professionnelle)

Colette Cordoliani, DDCCSPP de Haute-Corse (FO administration générale de l'État)

Cédric Peinturier, DDTM d'Ille-et-Vilaine (FO équipement, environnement, transports et services)